



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5110689

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 9/10/2025 11H57 C:000008 I:39247
V/REF : 1030783
V/Email reçu le Jeudi 09/10/2025 à 11H57

SEMCODA
AGENCE OYONNAX
188, RUE ANATOLE FRANCE
C.S.30595
01111 OYONNAX CEDEX

V/REF.IMM. 1985
IMMEUBLE : LES MONTS D'AIN-1985
RUE DES MONTS D'AIN
01130 NANTUA

Feillens, le 27 Novembre 2025

Référence Marché: M_230509003-1

LOCALISATION : 9 RUE DES MONTS D'AIN - NANTUA - M LOPES 0750031068 - LGT 3014 - ETG 1
MOTIF : INTERVENIR POUR BUTOIR CELLIER ET CHAMBRE 1
REGLAGE DE FENETRE OU PORTE FENETRE CUISINE
ENTRETIEN, REGLAGE SEJOUR X2 ET CHAMBRE 3
AJUSTAGE PORTE WC (BEQUILLE NE TIENT PAS)
MS00001 - MS00020 X2 - MS00052 - MS00075 X3 - MS00021

Donneur d'ordre : Mr J GUESSOUM

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de menuiserie

LE 16 OCTOBRE 2025 A 10H00
REPLACEMENT BUTÉES DE PORTES CELLIER ET CHAMBRE 1
REPLACEMENT SERRURE A CONDAMNATION WC
RÉGLAGE FENETRE CUISINE
1 RÉGLAGE VOLET ROULANT CHAMBRE 3
PREVOIR NOUVELLE INTERVENTION POUR REMPLACEMENT MOTEUR FAILAIRE
ET UN PLAT PVC (VU AVEC MR GUESSOUM)
LE 26 NOVEMBRE 2025 A 09H00
DÉBLOCAGE ET RÉGLAGE DU PETIT VOLET ROULANT SÉJOUR REMPLACEMENT MOTEUR
GRAND VOLET ROULANT SÉJOUR RÉGLAGE FENETRE CUISINE AVEC CALFEUTRAGE DE
L'ENTRÉE D'AIR ET MISE EN PLACE D'UNE GRILLE DE PROPRETÉ

OBSERVATIONS : DS LCOMPTER Email envoyé le 26/11/25 à 17H12 Ste Agence Oyonnax

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel.
Réalisation de l'intervention, conformément aux regles de l'art.
Nettoyage du chantier.
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5110689

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

d'achat sauf conditions particulieres convenues avec le client.

=====				
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	MS00001-Forfait déplacement	1	92,43	92,43
2,00	MS00020-Rempl.Butoir caoutchouc fixation	1	51,35	102,70
1,00	MS00018-Rempl.Serrure 1 pt, porte int.	1	35,94	35,94
1,00	MS00052-Reglage fenetre/porte fenetre	1	41,08	41,08
1,00	MS00075-Entretien, reglage, graissage	1	66,75	66,75
1,00	MS00053-Reglage de porte de hall/ext.	3	41,08	41,08
1,00	MS00101-Rempl.moteur élec.volet rou.10Nm	3	308,10	308,10
TOTAL H.T.				688,08
T.V.A. a 10,00%				68,80
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>756,88</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre reglement au 31 Décembre 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intéret légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre reglement a la Société au :
101 Avenue Paul Marcellin
69120 VAULX-EN-VELIN



Bon de Commande

N° : 1030783 du 09/10/2025

P-MUT

SEMCODA
AGENCE D'OYONNAX
188, rue Anatole France
CS 30595
01117 OYONNAX CEDEX
Tel:04.74.73.06.78

SERVIMO BOURGOGNE SAS

550 ROUTE DE TERNANT

01570 FEILLENES

Immeuble collectif



Individuel



- 2 ans



Non Conventionné



Fournitures seules



Travaux dits urgents



Si coché, reporter la mention
"Travaux Urgents" sur la facture

**Exemplaire à joindre à la facture
dont le libellé sera conforme
aux instructions figurant au bas de page**

Fournisseur

Lieu d'intervention

Référence : 544126-FS2497

Téléphone : 03.85.20.30.60

Mail: bourgogne@servimo.fr

9 RUE DES MONTS D'AIN
01130 NANTUA

Référence de la Demande

N°: du

MUTTBAPP Mutations Travaux batis Partie privat.

4

01985-00001-00003-00014 H / Type 4 / 01

Etage : 01

01-EE-2212-TRA-61563100

Marché : M - 230509003-1

Délai

Date limite exécution : 24/10/2025

Observations

Loc sort: LV /Loc entr: LOPES MUT du 09/10/25

Contacter Mr LOPES : 07.50.03.10.68

Chargé de secteur Mr GUESSOUM : 06 71 71 06 06

Prestation à réaliser	Qté	PU HT	Mt HT	Mt TVA	Total TTC
MS00001 Forfait déplacement	1,00	92,43	92,43	9,24	101,67
MS00020 Butoir caoutchouc à fixation invisible y compris toutes sujétions CELLIER Chambre 1	2,00	51,35	102,70	10,27	112,97
MS00052 Réglage de fenêtre ou porte fenêtre compris réglage des paumelles, ajustage de la crémonne, gâche, graissage des pièces en mouvement, remise en jeu et réglage des vantaux, y compris toutes sujétions Cuisine	1,00	41,08	41,08	4,11	45,19
MS00075 Entretien, réglage, graissage et toutes sujétions Séjour x2 CH3	3,00	66,76	200,28	20,03	220,31
MS00021 Ajustage de porte intérieure, porte placard ou palière compris ajustage de la gâche, graissage des gonds et resserrage des garnitures de béquillage, y compris toutes sujétions WC (béquille ne tient pas montée)remplacer si nécessaire	1,00	41,08	41,08	4,11	45,19
				Total H.T.	477,57
				Total TVA	47,76
				Total TTC	525,33

SEMCODA rappelle à l'Entreprise, titulaire du présent bon, qu'elle doit veiller au respect des règles de sécurité fixées par le code du travail

Facture libellée au nom de SEMCODA

et à adresser en 1 exemplaire à SEMCODA AGENCE D'OYONNAX

EDN6

1/3

09/10/2025 à 11:55



Bon de Commande

N° : 1030783 du 09/10/2025

P-MUT

SEMCODA

AGENCE D'OYONNAX

188, rue Anatole France

CS 30595

01117 OYONNAX CEDEX

Tel:04.74.73.06.78

Demande de travaux suivie par GUESSOUM Jordan le 09/10/2025

Visa pour bonne exécution
(Nom, Prénom, Date et Signature)

Le Responsable
Nom et Signature

La Responsable d'Agence

Virginie RONZON

Attestation simplifiée de TVA en page suivante

Facture libellée au nom de **SEMCODA**

et à adresser en 1 exemplaire à **SEMCODA AGENCE D'OYONNAX**



S.E.M.CO.D.A

50, rue du pavillon
CS 91007
01009 BOURG en BRESSE CEDEX
Tél: 04.74.22.40.66

Taxe sur la valeur ajoutée

Attestation simplifiée

1 - Identité du client ou de son représentant

Je soussigné : **SEMCODA**

Adresse : **AGENCE D'OYONNAX 188, rue Anatole France CS 30595 01117 OYONNAX CEDEX**

2 - Nature des locaux

J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue des travaux :

- ☐ Maison ou immeuble individuel ☒ Immeuble collectif ☐ Appartement
☐ Autre (précisez la nature du local d'habitation)

Les travaux sont réalisés dans :

- ☒ Un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation
☐ Des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de 50 % à cet usage
☐ Des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion de millièmes de l'immeuble
☐ Un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usage

Adresse : **9 RUE DES MONTS D'AIN 01130 NANTUA**

dont je suis : ☒ Propriétaire ☐ Locataire ☐ Autre (précisez votre qualité) :

3 - Nature des travaux

J'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation les travaux :

- ☒ N'affectent ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage, ni la consistance des façades (hors ravalement)
☒ N'affectent pas plus de cinq des six éléments de second oeuvre :
Cochez les cases correspondant aux éléments affectés
☐ Planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage ☐ Huisseries extérieures
☐ Closions intérieures ☐ Installations sanitaires et de plomberie ☐ Installations électriques
☐ Système de chauffage (pour les immeubles situés en métropole)

NB: Tous les autres travaux sont sans incidence sur le bénéfice du taux réduit

- ☒ N'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher hors oeuvre nette (majorée pour les bâtiments d'exploitations agricoles de la surface de plancher hors oeuvre brute) des locaux existants supérieure à 10 %
☒ Ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction

4 - Conservation d'une copie de l'attestation et des pièces justificatives

Je conserve une copie de cette attestation ainsi que de toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande.

Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexactes de votre fait, et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux de 19,6 % ou 20,0%) et le montant effectivement payé (TVA au taux de 5,5 %, 7,0% ou 10,0%)

Fait à **OYONNAX**

le **09/10/2025**

Signature du client ou de son représentant

Nadia DIAP

Directrice Gestion Immobilière

Numéro: 1030783